



Installer une toiture végétalisée

Transformer son toit en espace végétal et durable est une pratique de plus en plus répandue.

Pourquoi vous voudrez absolument l'installer :

Outre l'aspect esthétique, la végétalisation est bénéfique pour l'environnement et pour l'Homme de nombreuses manières.

- La toiture végétale fait office de filtre des eaux de pluie, les purifiants des polluants tels que le cadmium ou l'ammonium. Vous pourrez alors stocker l'eau et l'employer pour la douche des chevaux par exemple !
- Elle est caractéristique d'une bonne isolation, ce qui permet de faire des économies d'énergie l'hiver, mais se montre tout aussi intéressante en été puisqu'elle maintient la température autour de 20 °C. Protégées des radiations du soleil et des variations trop importantes de température, les toitures végétales ont ainsi une durée de vie plus longue.
- De plus, les plantes rendent meilleure la qualité de l'air, puisqu'elles produisent de l'oxygène par photosynthèse en fixant le CO₂. Il faut néanmoins vous assurer que la toiture soit plate ou inclinée de moins de 30 degrés et qu'elle puisse supporter le poids des plantations, qui peut augmenter fortement lorsqu'il pleut. Vous pouvez faire appel à un ingénieur pour obtenir ces informations. Il est également envisageable d'installer cette végétation sur une plus petite superficie du toit ou alors de créer un mur végétal.



© pixabay

Ce type de toiture nécessite peu d'entretien, certaines ne demandent d'être arrosées que quelques fois dans l'année en fonction de l'humidité de votre emplacement.

Pour cela, le choix des plantes est primordial. Ainsi, on privilégiera les plantes résistantes aux temps secs si vous êtes exposés à de fortes chaleurs sur une majeure partie de l'année. Les plantes grasses telles que les sédums ou les succulentes (appelées ainsi car elles stockent l'eau dans leurs feuilles) sont de belles plantes colorées très répandues sur les toitures végétales pour leur résistance et adaptabilité.

Les toits végétalisés sont un refuge pour les oiseaux et de nombreux insectes, que ce soit en ville ou à la campagne, favorisant la biodiversité. Si vous disposez d'une ruche, ce sera le meilleur moyen pour attirer les colonies d'abeilles.

Il existe trois types d'installations végétales hors-sol :

- La végétalisation extensive → support de culture (ou substrat) de faible épaisseur de 10 à 15 cm, coût moyen de 30 € le m², association de sédums, peu d'engrais et d'entretien.
- La végétalisation semi intensive → substrat d'épaisseur de 15 à 30 cm, coût moyen de 120 € le m², possibilité de plantations plus variée, demande de l'entretien.
- La végétalisation intensive → substrat supérieur à 30 cm, coût moyen de 240 € le m², s'installe sur structure en béton, réalisation de jardins, entretien important.

Les différentes couches qui structurent une toiture végétale :

1. La couche d'étanchéité
Cette première couche positionnée directement sur le support se compose d'un pare vapeur et d'un isolant en plaque.
2. La couche de drainage
Appelée surface anti-racinaire, elle dispose d'une membrane étanche résistante aux racines, d'une couche de protection, d'une couche drainante alvéolée et d'un revêtement filtrant.
3. La couche de substrat
Le substrat est le matériau qui permet de faire pousser des végétaux hors-sol, où ils puisent les minéraux dont ils ont besoin. Ce peut être par exemple un mélange de pierres ponce, de sable et d'humus.
4. La couche de végétation
Elle peut être installée directement dans la terre comme dans un jardin, ou sur un système de plantations sur plaques.

Aménager un espace végétal sur un toit est une activité qui ne s'improvise pas.

Si vous ne disposez pas d'une toiture terrasse (plus accessible aux particuliers), entourez vous de professionnels. La durée des travaux varie de quelques jours à une semaine.

L'installation d'une toiture végétale ne nécessite pas de permis de construire. Il est tout de même nécessaire de vérifier préalablement auprès de votre mairie, d'autres permis peuvent être demandés (en fonction du revêtement utilisé et des éventuelles modifications réalisées sur la structure du bâtiment.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre Mairie et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de votre région :

fncaue.com



Retrouvez la fiche pratique activité clé en main « installer une ruche » dans la rubrique fiche pratique *mesures environnementales* sur le site de la Fédération Française d'Équitation : ffe.com/devdurable/Outils-Clubs/Fiches-pratiques